

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la Convocation : 08/10/25
Date d'affichage : 08/10/25

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize octobre à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, DUFRESNE Anna, M GABILLET François, TEPPE Sébastien, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : WEBER Corinne a donné procuration à M GABILLET François,
GONNARD Pierre a donné procuration à Mme MARMIER Noëlle

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et VERNUUSE Céline

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès été élue secrétaire de séance.

Délibération n°25052 : Reprise d'une concession abandonnée

Le Conseil municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique.

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de la concession délivrée le 07/05/1942, sous le n°054 à Madame QUIVET (Née GUYENNET) Marie Claudine dans le cimetière communal, concession qui a plus de trente ans d'existence, il n'y a pas eu d'inhumation depuis plus de dix ans. La concession a été abandonnée par la famille suite au courrier du 19 septembre 2025.

VU le code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-12 à R 2223-21 ;

Délibère :

Article 1. M. le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon

Article 2. M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

➤ DECIDE, de reprendre la concession n°054.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 13 octobre 2025

Le Secrétaire
Noëlle MARMIER



Le Maire,
Dominique BOYER

